Bordeaux (33) : le voile interdit à l'École de la magistrature après que des élèves s'y sont présentés voilés, certains ayant même voulu poser avec Darmanin dans cette tenue

06/09/2025 à 7h48



Selon Le Figaro, Gérald Darmanin a annoncé l'interdiction des « tenues à connotation religieuse » à l'École nationale de la magistrature (ENM). Le ministre de la Justice a affirmé sur X : « La laïcité doit être protégée et confortée partout dans notre société. Cela doit aussi être le cas dans les lieux qui forment ceux qui feront la justice de demain. »

Le règlement intérieur de l'ENM est donc modifié « afin qu'aucune tenue à connotation religieuse ne soit acceptée ».

D'après un document du ministère consulté par CNEWS, cette décision fait suite à la présence d'élèves portant des voiles musulmans, certains ayant même souhaité poser avec le ministre dans cette tenue. La mesure devrait ensuite s'étendre aux autres écoles du ministère de la Justice (École nationale des greffes, École nationale d'administration pénitentiaire et École nationale de protection judiciaire de la jeunesse). Un arrêté doit être pris pour officialiser cette interdiction.